

SESSION 3 DE LA CONFERENCE DE CABRI
ROTONDE
OUAGADOUGOU (BURKINA), du 7 au 9 mars 2017

**THEME: PRESSION DE LA MASSE SALARIALE SUR LE
BUDGET DE L'ETAT**

Présenté par Tiédié Traoré
Directeur du Budget de l'Etat

PLAN DE PRÉSENTATION

I. INTRODUCTION

II. SITUATION FISCALE ET RISQUES ASSOCIES A LA MASSE SALARIALE

III. OPTIONS DE REPONSE AUX PRESSIONS SALARIALES

IV. ENSEIGNEMENTS TIRES ET ACTIONS FUTURES

V. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

Le budget 2017 voté par l'Assemblée Nationale en décembre 2016 s'établit à 6501,4 milliards. Ce budget est financé comme suit :

-Ressources intérieures : 5248,6 milliards dont 3345,4 milliards de recettes fiscales soit 63,7%,

-ressources extérieures: 1252,8 milliards dont 922 milliards d'emprunts et de dons-projets soit 73,6% et d'appuis budgétaires de 330,8 milliards soit 26,4%.

Les dépenses couvertes par ces ressources se répartissent comme suit:

I. INTRODUCTION

- service de la dette : 1418,8 milliards soit 21,8%,
- charges salariales : 1508,1 milliards soit 23,2%
- autres charges de fonctionnement : 1108,1 milliards soit 17,1%
- dépenses d'investissement: 1924,7 milliards soit 29,6%
- comptes spéciaux du trésor: 541,3 soit 8,3%

Au cours de cette session 4 de la Conférence, il est demandé à la Côte d'Ivoire de faire un exposé sur **la pression de la masse salariale sur le budget**. A cet effet, notre intervention va s'articuler autour des points suivants:

II. SITUATION FISCALE ET RISQUES ASSOCIES A LA MASSE SALARIALE

Le poids de la masse salariale sur les recettes fiscales projetées en 2015 était de 43,7%. En terme de réalisation, ce ratio est passé à 43,2%. En 2016, le ratio est de 43,8% sur une prévision de 40,6%. En 2017, le rapport masse salariale recettes fiscales est projeté à 38,4%, et l'Etat Ivoirien cherche, à travers une stratégie mise en place à ramener ce rapport à 35% (la norme communautaire) en 2022. Cependant, force est de constater que la masse salariale exerce des pressions importantes sur le budget. Ces pressions sont divers ordres:

- Pressions d'ordre structurel

Elles portent sur :

- * les avancements réguliers du fonctionnaire liés à son ancienneté,
- * les promotions dans l'emploi, dans une fonction.

II. SITUATION FISCALE ET RISQUES ASSOCIES A LA MASSE SALARIALE (suite)

Pressions d'ordre conjoncturel

Elles proviennent des revendications syndicales portant sur:

- les augmentations salariales,
- les indemnités spécifiques et avantages particuliers (primes de recherche, heures complémentaires, primes de rendement etc.).

Elles proviennent également des recrutements exceptionnels (dans le cadre d'un DDR par exemple)).

Pressions ponctuelles

Il s'agit des revendications provenant de certains corps (revendications des fonctionnaires non enseignants et non personnels de santé portant sur la bonification indiciaire de 150 points en compensation du non paiement de l'effet financier des avancements indiciaires pendant plusieurs années).

II. SITUATION FISCALE ET RISQUES ASSOCIES A LA MASSE SALARIALE(suite)

Il faut indiquer que ces différentes pressions interviennent très souvent, après le cadrage budgétaire et même après le vote du budget, en cours de gestion.

Alors comment prendre en compte toutes ces pressions qui visent à améliorer le pouvoir d'achat du fonctionnaire tout en tenant compte des capacités financières de l'Etat et en veillant sur le ratio masse salariale recettes fiscales. A ces différentes pressions de la masse salariale, le Gouvernement a décidé d'apporter les réponses ci-après :

III. OPTIONS DE REPONSE AUX PRESSIONS SALARIALES

- Mise en place d'une stratégie au niveau de la masse salariale et d'un Comité de suivi de cette stratégie de maîtrise de la masse salariale;

*En ce qui concerne **la pression d'ordre structurel**, l'option prise par le Gouvernement, c'est d'intégrer l'incidence financière lors de l'élaboration du cadrage budgétaire et donc de la programmation budgétaire. Ainsi en 2014, l'incidence financière des avancements a été budgétisée et les avancements qui étaient bloqués depuis 25 ans (depuis 1988) ont été débloqués et le paiement annoncé par le Président de la République aux fonctionnaires et au peuple ivoirien.

En ce qui concerne **la pression conjoncturelle** exercée par les syndicats, le Gouvernement a décidé de faire **des projections** et des simulations pour évaluer les charges supplémentaires que cette pression coûterait au budget de l'Etat.

III. OPTIONS DE REPONSE AUX PRESSIONS SALARIALES (suite)

Ainsi en 2007, l'incidence financière du décret pris par le Président de la République pour instituer une grille particulière de traitement en faveur des personnels enseignants et chercheurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et donner satisfaction aux revendications du syndicat de l'Enseignement Supérieur, n'a pu être exécutée que par palier sur trois ans (25%, 50% et 25%) à cause des capacités de l'Etat.

* S'agissant de **la pression ponctuelle**, l'incidence financière n'est pas prise en compte dans le cadrage budgétaire et donc ne fait l'objet d'aucune programmation budgétaire. C'est ce que la Côte d'Ivoire a connu ces derniers mois.

Dans ce cas les négociations sont souvent difficiles et les positions figées. Toutefois pour atténuer la situation, les deux parties (Gouvernement et Syndicats se mettent d'accord pour trouver un point de consensus devant permettre d'amener la paix sociale.

III. OPTIONS DE REPONSE AUX PRESSIONS SALARIALES (suite)

Le compromis qui a été trouvé, c'est de différer le paiement de ces 150 points d'indice sur le budget 2018.

Le Gouvernement ne s'engage que sur l'incidence financière soutenable par le budget de l'Etat et sous la contrainte rapport masse salariale recettes fiscales. La budgétisation n'interviendra qu'au cours des travaux de préparation du budget ou des budgets à venir (budget n+1, n+2 etc).

Alors quels enseignements tirés de toutes ces pressions liées aux Revendications et quelles sont les actions futures.

IV. ENSEIGNEMENTS TIRES ET ACTIONS FUTURES

ENSEIGNEMENTS TIRES

De 2000 à 2013, suite aux revendications et dans souci de résorber partiellement le chômage des jeunes les charges salariales de l'Etat ont connu une hausse globale de 129,1% due principalement à:

- l'accroissement des effectifs;
- l'octroi de statut particulier et d'avantages spécifiques à certaines corporations pour faire face à leurs revendications salariales et sociales.

L'octroi de statut et avantages particuliers a eu comme conséquence l'accentuation des disparités dans le traitement salarial des fonctionnaires. Il est aussi apparu qu'à diplôme équivalent, pour le même nombre d'années de service les indices de deux fonctionnaires de même grade, classe et échelon soient parfois différents. Ce qui a été source de frustrations, de mécontentements et de revendications.

IV. ENSEIGNEMENTS TIRES ET ACTIONS FUTURES (suite)

ACTIONS FUTURES A MENER

- poursuivre des efforts pour la mise en œuvre de la stratégie de la masse salariale adoptée par le Gouvernement sur la période 2014-2022;
- éviter de nouveau le blocage de l'effet financier des avancements;
- recruter en fonction des besoins dans l'administration pour une meilleure maîtrise de la masse salariale et des effectifs;
- travailler à faire tendre le ratio masse salariale recettes fiscales vers la norme communautaire qui de 35%.

CONCLUSION

Dans nos pays en voie de développement, l'Etat est le principal employeur par excellence .

Pour résorber le chômage des jeunes, l'Etat recrute parfois sans tenir compte des besoins réels, ce qui a une conséquence sur la masse salariale et une pression sur le budget . Il revient à chaque pays de mettre en place une stratégie de maîtrise de la masse salariale afin d'éviter que les postes de dépenses tels que les investissements, les dépenses de maintenance et d'entretien, de santé etc. ne soient laissés pour compte au profit uniquement des dépenses salariales.

**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**